

## POURQUOI L'ASDER ?

Vous pouvez vous faire épauler pour la rénovation énergétique de votre copropriété par l'ASDER en sa qualité :

- **d'accompagnateur** des copropriétaires via des actions d'information, de sensibilisation et de conseil.
- **d'animateur et de facilitateur** entre les différents acteurs du projet.
- **d'expertise** grâce à un soutien technique au cours de votre projet avec la mise à disposition de fiches de retours d'expériences et l'organisation
  - d'ateliers pour les syndicats,
  - de visites de chantiers d'autres copropriétés,
  - de balade thermographique.

## QUI EST L'ASDER ?

Une association créée en 1981, dont l'objectif est de participer à la construction d'un avenir énergétique soutenable, en s'engageant sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Les techniciens de l'ASDER accompagnent les copropriétés dans leur réflexion d'amélioration thermique de leur bâtiment via des conseils techniques et financiers, en adéquation avec le contexte local et en totale indépendance de tout fournisseur d'équipement, d'énergie ou de prestataires de service.

De l'idée à la réalisation du projet, l'ASDER peut intervenir aux différentes étapes, expliquées dans ce document, indépendamment les unes des autres.

## QUELS FINANCEMENTS ?

L'ASDER est mandatée par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie pour accompagner les copropriétés en situation de rénovation énergétique. Ces financeurs peuvent prendre en charge tout ou partie des prestations d'accompagnement de l'ASDER.

Tout suivi est contractualisé entre l'ASDER et la copropriété.

# Rénovation énergétique en copropriété

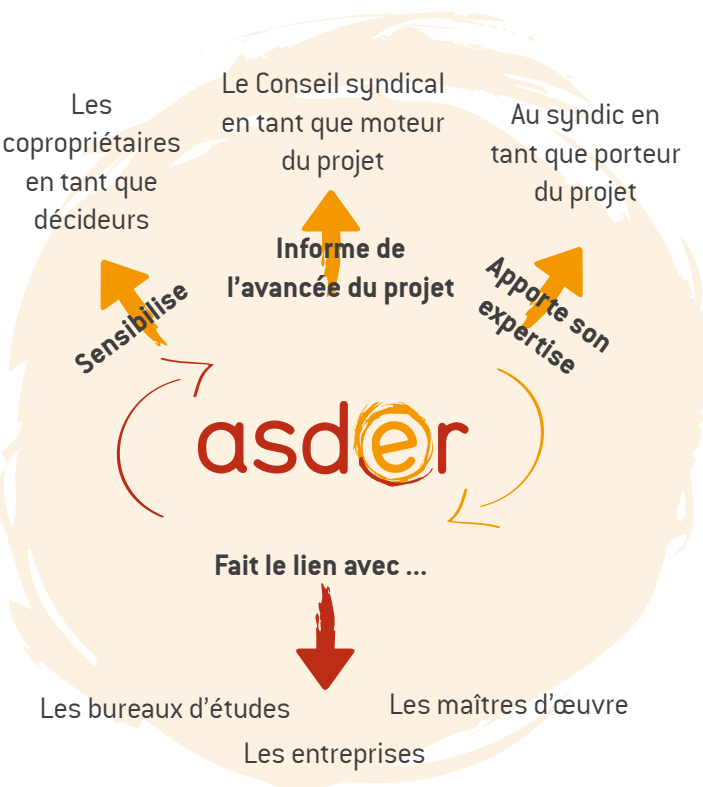
## Besoin d'un accompagnement ?



SENSIBILISATION & INFOS

ACCOMPAGNEMENT ÉTUDE

ACCOMPAGNEMENT PROJET



Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables

Maison des énergies  
124 rue du Bon Vent  
73 094 Chambéry

tél. 04 79 85 88 50  
info@asder.asso.fr  
www.asder.asso.fr

Septembre 2014 - crédit photo ASDER

# 1- SENSIBILISATION & INFOS

- **Visite de la copropriété** avec le syndic, un (ou des) membre(s) du conseil syndical (ou copropriétaire occupant).
- **Compte rendu** de la visite et présentation des opportunités d'améliorations :
  - État des lieux qualitatif du bâtiment et analyse des consommations énergétiques,
  - Solutions d'amélioration énergétique,
  - Intérêt à faire réaliser un audit par un bureau d'études.

L'objectif du compte rendu est de lancer une **dynamique au sein de la copropriété** et d'apporter des éléments **d'aide à la décision**.

➔ Présentation de ces éléments lors d'une **assemblée générale** avec informations complémentaires sur les **aides financières mobilisables** et sur les **obligations réglementaires** en copropriété et vote de l'audit énergétique.



# 2- ACCOMPAGNEMENT ÉTUDE

- **Aide au lancement de l'audit énergétique** réalisé par un bureau d'études :
  - Apport d'informations sur les cahiers des charges réglementaires,
  - Orientation vers plusieurs scénarios en fonction du projet,
  - Mise à disposition de listes de bureaux d'étude et de critères de choix pertinents pour leur sélection.
- **Accompagnement et suivi** pendant la réalisation de l'audit :
  - Participation aux réunions d'avancement avec les acteurs associés à l'audit,
  - Veille à la cohérence entre les propositions et les objectifs initiaux.

Aide à la présentation de l'audit lors d'une **assemblée générale** avec un rappel des **aides mobilisables** et **aide à la prise de décision** pour le vote de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre.



# 3- ACCOMPAGNEMENT PROJET

- Réalisation d'un **cahier des charges** et assistance au **choix de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre**.
- Soutien à l'**élaboration d'un plan de travaux** avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée en veillant **au respect des objectifs** préalablement fixés.
- Mobilisation des parties prenantes lors d'une **réunion d'information générale** du projet final et temps d'échanges avec l'ensemble des copropriétaires.
- Aide à la mise en place du **plan de financement** et au montage des **dossiers de demandes de subventions**.
- ➔ Participation à l'**assemblée générale** avec vote des travaux.



À la fin des travaux l'ASDER se propose de suivre les consommations énergétiques.



\* Suite de l'accompagnement sous réserve d'un avis favorable au vote